ayant vu le jour, la plupart des manifestants se sont rendus directement au cimetière du Père-Lachaise, où ils se sont dispersés.

Les autres cortèges, à la Bourse du travail, place Saint-Sébastien, étaient moins nombreux.

Au départ du Père-Lachaise, une population considérable y est même stationné, attendant le retour. Il n'est du moins pas sûr l'avenue de la République et aux issues des voies où l'on avait annoncé qu'il passerait.

L'intérieur du cimetière est occupé par des gardes-chasse, des gardes à cheval, des gardes à pied et des brigades des gardiens de la paix.

A L'ÉTRANGER

Scandale militaire à Londres

Le général Colvile — Le ministre de la guerre et lord Kitchener compromis

Londres, 1er mai. — Un scandale militaire de proportions considérables a éclaté ce matin dans les journaux. On se souvient qu'il y a quelques mois, le général Colvile fut rappelé de l'Afrique du Sud et, plus tard, mis en retraite à cause de l'incapacité dont il avait fait preuve à la bataille de Paardeberg, au mois de février 1900.

Il a été, depuis, souvent question de la conduite du général dans cette affaire, et toute une clamor lui fut consacrée à la Chambre des communes, il y a deux mois.

A cette séance, le gouvernement déclara que la responsabilité pour la mise à la retraite du général Colvile tombait sur lord Roberts qui d'ailleurs agit après une étude approfondie de l'incident et du caractère de l'officier incriminé.

Certains journaux se sont tirant pas pour satisfaits et considérant à déclarer que le général Colvile était la victime d'une despotisme qui protégeait certains autres officiers.

On réclamait toujours la publication de toutes les dépêches. Celles-ci ont été publiées, le gouvernement a, hier soir, publié les dépêches du général Colvile lui-même.

Ces dépêches occupent trois pages de journal, et le conclusion tirée par M. Widiame, le rédacteur militaire du *Morning Leader* est que le ministre de la guerre et lord Kitchener sont tous deux très coupables d'avoir fait du général Colvile un bouc émissaire.

Les dépêches du général Colvile prouvent avec clairement que l'action qui a fait la base de l'accusation portée contre lui a été commandée par lord Kitchener lui-même, qui lui avait envoyé des ordres verbaux par le colonel Kelly-Kenny.

Il est certain que M. Brodrick éprouvera une grande difficulté pour expliquer cette dépêche dont la publication on s'est faite qu'après une période de trente mois.

CA & L'A

Montpellier, 1er mai. — Les emplois temporaires ne sont mis en grève. Ils *payés* de la journée de dix heures. /amont.

Grenoble, 1er mai. — Deux alpinistes, dont un soldat, tous deux âgés d'une vingtaine d'années, ont disparu depuis dimanche matin. Une compagnie de chasseurs alpins les recherche.

Besançon, 1er mai. — Le cainsier des forges de Franche-Comté vient d'être arrêté pour avoir détourné une somme de 4.500.000 fr. perdus dans des spéculations.

Paris, 1er mai. — Le fils, âgé de 9 ans, du cantier du Palais-de-Justice, M. Bayet, est tombé du toit dans la cour et s'est tué.

LE 1er MAI

A ROUBAIX

La fête ayant lieu dimanche prochain, il n'y a pas eu de chômeurs, hier, à Roubaix, en faveur des employés et ouvriers des services municipaux. Les bureaux du accréditaire de la Mairie ont été fermés toute la journée, ceux de l'Etat-civil l'ont été à midi. Le service de l'épuration a fonctionné.

A CROIX

Mardi soir, la tournée Marcel Benoit donnait dans la salle des Rites, une représentation gratuite. Inutile de dire qu'il y avait foule.

Hier matin à 6 h. chez MM. J.-B. Goibry « du vent de Bise; Adolphe Sueur, rue de la Gare; Noël Beaujeu, rue Jeanne-d'Arc, Zéphirin Thérin, rue de la Mackellerie; Paul Duvaere, rue Saint-Nicolas; Napoléon Debouk, rue du Nord, ont eu lieu des concours de pinsons, très suivis, 10 fr. de prix avaient été attribués à chaque concours.

Le matin à huit heures, une distribution de viande a été faite aux indigents et du vin a été donné aux vieillards de l'hospice.

A 4 h. 1/2, une distribution de gâteaux a été faite aux enfants à la sortie des écoles communales.

Dans tous les quatiers des jeux populaires avaient été organisés.

Le soir à sept heures et demie, sur la Grande Place et en plein un grand concert et une fête de gymnastique dont vous le programme fort bien exécuté :

1° Musique municipale, allegro militaire, par X..... — 2° *A Cette qui ne sont plus, chœur patriotique*, par H. Gadenne. — 3° Chœur des Romains d'Hérodiade, par Massenet. — 4° Mouvements d'ensemble, boxe, pyramides, par la Patriote.

5° Polka par X ; Sainte-Cécile, ouverture par F. Jacquemain ; allegro par X, par la fanfare de trompettes la « Roubaisienne. — 6° Amitiés, grande valse par H. Gadenne ; Pêche mignon, polka par Gentil : la Musique municipale.

Nous donnerons demain les résultats du concours de chant individuel, organisé par M. Lefebvre, rue de l'Avenir.

Permission générale ayant été accordée à tous les débardeurs, l'animation a été grande pendant une partie de la nuit.

A LILLE

La journée du 1er Mai s'est passée à Lille *dans le plus grand calme.*

Remarquons que un cortège superbe, elle a été pour les rares ouvriers qui chômaient dans l'après-midi, prétexte à promenades. On se serait cru un jour de dimanche ordinaire.

A la Mairie

A 9 heures 3/4 le cortège sortant de l'Hôtel des Syndicats, composé des délégués des corporations, se rencontre avec la délégation du Parti Ouvrier entre de la Maison de Ville.

Il y a environ 600 manifestants, [illegible] Ouvrier, en tête, portant le drapeau rouge et tout le parcours. On sent que ces ouvriers ont conscience de l'acte qu'ils vont accomplir et confiance dans l'aboutissement final de leurs revendications.

Après avoir salué la rue Gambetta, les places de la République, Richebé, de Bethune, les rues Nationale et Faidherbe, le Cortège arrive à la Mairie. Après un discours de M. Bagnasette au nom du P. O. F., M. Lelou, secrétaire-général de la Fédération des Syndicats, accompagné des délégations et précédé de la [illegible] :

DISCOURS DE M. LELOU

Monsieur le Maire,
Monsieur le Préfet,
Messieurs les Adjoints,
Messieurs les Conseillers de la Ville et de vous ouvrir de leurs vives sympathies pour le Conseil municipal de notre ville.

Comme les années précédentes, Monsieur, nous venons vous présenter nos cahiers de revendications en vous priant d'examiner celles qui vous concernent avec la plus grande bienveillance et de vouloir mettre, avec avis favorable, celles qui sont du ressort du Parlement où du Gouvernement.

Parmi nos revendications, il en est une qui ne figure plus au cahier, c'est la création d'une Bourse du Travail.

Sur ce point vous nous avez donné satisfaction, au moins quant au local ; il vous reste à nous accorder les fonds nécessaires au fonctionnement de la Bourse. Nous savons que là encore nous pouvons compter sur toute votre bienveillance et que vous nous accorderez, en, nous donnant le crédit nécessaire, à — pardonnez-moi l'expression — tirer le diable par la queue.

Nous savons bien que si vous êtes laissés à votre libre arbitre, nous serions dégagés, quant à nos services physiothérapiques ou de défense ouvrière, de tout souci matériel. Mais ce que nous savons aussi c'est que les intérêts que vous avez à défendre sont multiples, et que, si vous ne pouvez, n'agit d'engager des crédits pour aider les plus humbles et par conséquent les plus méritants, c'est antinomique, pour ne pas employer le mot horreur l'horreur gouvernemental.

Mais vous prendre courage, Messieurs, lorsque vous constaterez ce que nous avons fait depuis 8 ans.

Peu de bruit, beaucoup de besogne, telle a été et sera toujours notre ligne de conduite.

Fondée par 9 syndicats en 1897, notre Fédération en compte aujourd'hui 27.

Votre appui moral et pécuniaire a beaucoup facilité notre tâche.

Bien des ennuis ont été évités par notre intervention toute conciliante, nous pouvons même affirmer que le nombre des *grèves à décrit* ; notre bureau de renseignements a contribué le chômage du bureau de renseignements a donné à nos camarades les moyens de se faire une situation.

Notre attitude nous a valu de n'avoir point de concurrents dans l'élection au Conseil des prud'hommes.

Bien mieux, c'est à l'unanimité que l'un de nous a été choisi comme président conti Conseil.

Nous avons de Bourses, mais nous affirmons de la force et de la sagesse de notre belle organisation?

Ces considérations ne constituent pas de nature à dissiper tous les doutes et à affirmer que cette fois encore votre bienveillance a été accordée à des ouvriers qui, depuis 8 ans, ont travaillé à sauver leur liberté, à améliorer leur sort et à préparer leur émancipation?

Mais si même le gouvernement ne s'arrêtait pas à ces considérations, on devoir serait de se rappeler que les ennemis de la République publient dans notre département, et ont publié dans notre ville, que, en refusant de accorder nos efforts, il donnerait une prime d'encouragement aux syndicats jaunes, ennemis, aux syndicats mixtes ou sous-sol lus, ou les ouvriers sont ombrageux, non pour vouloir de leurs intérêts, mais pour combattre leurs camarades de travail.

Mais, Messieurs, quel que soit l'avenir qui nous est réservé, nous vous assurons que tous vos efforts seront concourir à nous aider, et quoique soient ceux de nos adversaires, nous ne cesserons de progresser et de travailler à notre émancipation.

Pas plus que Jonné à pu arrêter le soleil, on n'arrêtera la marche du prolétariat.

Vive la Fédération !
Vive l'Union Ouvrière !

Des applaudissements accueillent ce discours, puis M. Lelou donne lecture des cahiers de revendications :

REVENDICATIONS GÉNÉRALES

1° Réforme de la loi sur les accidents ;
2° Vote, par le Sénat, de la loi récemment votée par la Chambre sur les Conseils de Prud'hommes ;
3° Vote d'une loi réglementant les droits des patrons et des ouvriers en matière de prévoyance, de façon à faire disparaître les règlements draconiens imposés par certains patrons à leurs ouvriers.
4° Suppression des amendes et des mises à pied.
5° Que les abattoirs municipaux soient mis en commissions de salubrité au même titre que les habitations particulières.
6° Que les mots : *11 heures de travail effectif*, contenus dans la loi sur le travail des femmes et des enfants soient remplacés par : *11 heures de présence à l'atelier*, de façon à empêcher l'équipe que qui permet à la plupart des patrons de l'industrie textile de se [illegible] la loi.
7° Nomination des Commissions d'hygiène par les Syndicats ;
8° Nomination des inspecteurs du travail par les Syndicats ;
9° Création de Sous-Inspecteurs du travail ;
10° Suppression des Bureaux de Bienfaisance ;
11° Interdiction pour les patrons de payer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui accordé aux ouvriers français ;
12° Que la Ville intercale cette clause dans les cahiers des charges, de façon à faire cesser les procédés coutumiers de certaines entreprises ;
13° Augmentation de l'indemnité accordée aux Conseillers prud'hommes. (Peut en être tout reconnaissants à la Municipalité de l'augmentation voire cette année, nous maintiendrons cette clause jusqu'à ce que l'indemnité soit suffisante pour assurer l'indépendance.)
14° Salaire égal pour les deux sexes pour un travail égal.
15° Suppression du travail aux pièces et à bloque.
16° Modifications à la loi de 1884 sur les syndicats.
17° Retour au droit commun des établissements religieux.
18° Suppression du travail dans les prisons.
19° Indemnisation de la loi du 22 janvier 1901 sur les contrats d'apprentissage.
20° Réforme de l'impôt dont les plus lourdes charges pèsent sur le prolétariat.
21° Limitation de la journée du travail à huit heures.
22° *Interdiction du travail de nuit.*
23° Repos hebdomadaire rendu obligatoire par la fermeture des ateliers des usines, manufactures et magasins une journée par semaine.
24° Abrogation de la loi Dufaure contre l'association internationale des travailleurs.
25° Création d'une caisse de retraite pour les ouvriers et employés des deux sexes.
26° Abolition des placeurs et interdiction aux syndicats patronaux de créer des bureaux de placement.
27° Vote d'une loi obligeant les patrons à respecter les opinions politiques et religieuses des salariés et punissant sévèrement ceux qui y contreviendraient.
28° Vote d'un subside de fonctionnement pour 120 *de ces publications* de la Bourse du travail *correspondant* actuellement 37 syndicats.
29° Démembrement de la Ville de Lille.
30° Que comme en Belgique, *le résumé des opérations commerciales* soit distribué aux syndicats.
30. Nomination des pouvoirs publics et militaires dans les conflits entre le capital et le travail.

REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

Syndicat des pavements de la ville de Lille — Les pavées demandent : 1° 50 par jour à 10 ans 4 fr.; qu'en cas de maladie, la journée soit payée ; qu'il soit créé 5 brigades à 3 pavées et un aide, soit 30 pavées et 10 aides, les autres ouvriers marcheraient à la suite comme auxiliaires ; qu'il soit accordé des primes aux meilleurs ouvriers par l'ingénieur sur le rapport des inspecteurs.

Syndicat des commissionnaires. — Suppression de la 2e zone, interdiction aux commissionnaires par les sous-facteurs de Lille ; interdiction à tout individu non pourvu d'un livret de commissionnaire de se livrer à l'exercice de la profession ; interdiction pour les commissionnaires d'employer des étrangers à la corporation lorsque le travail qui leur est confié ne dépasse de plus quinze minutes ; intercaler dans le règlement les décisions et dessus.

Syndicat des ouvriers jardiniers. — Les ouvriers demandent : 1° le même tarif qu'en accordé aux ouvriers des ateliers municipaux ; 2° Suppression de la cage ; 3° fournitures par la Ville des outils comme il est fait pour les cimetières ; 3° Suppression de la classe de jardinier à 1 franc ; 4° Application intégrale de la loi de 8 heures, c'est-à-dire suppression des 60 heures supplémentaires que les ouvriers font actuellement.

Syndicat des ouvriers mouleurs. — Demande que tous les ouvriers employés à la ville soient syndiqués.

Syndicat de la voirie. — Demande : 1° Qu'en vertu bien leur les ouvriers de la voirie bénéficient tombereau *au dépôt du Dessus plutôt que d'aller à Flers.* 2° Qu'en remède à la mauvaise construction des tombereaux du Gaz de Gennevilliers qui ne contiennent 52,25 au lieu de 51 fr. 4° Les retraites de caisses demandent de travailler 8 heures au lieu de 7, et qu'il soit fait avec leurs tombereaux.

Syndicat des Voyageurs, Représentants, et Employés de Commerce. — Demandent : 1° Suppression de l'abonnement des [illegible] ; 2° Remboursement des carte de transport pour tous les employés municipaux ; [illegible] ; 3° Demandent que les [illegible] ; 4° Demandent que les ouvriers [illegible] ; 5° Demandent que les ouvriers [illegible] ; 6° Demandent que les ouvriers [illegible] ; 7° Demandent que les ouvriers [illegible] ; 8° Demandent que les ouvriers [illegible] ;